



Faire une demande de subvention publique

Qu'est-ce que c'est ?

Les associations peuvent prétendre à des subventions publiques (plus de détails sur [Service Public](#)).

Pour les associations sportives, c'est l'[Agence Nationale du Sport](#) (A.N.S.) qui pilote les principales demandes d'aide : appels à projets par discipline et soutien à l'emploi.

Comment faire une demande ?

Toutes les demandes de subventions publiques sont dématérialisées et se font en ligne, via la plateforme : [Le Compte Asso](#).

Pour qui ?

Toutes les associations sportives enregistrées au [répertoire SIRENE](#) de l'INSEE souhaitant obtenir de l'aide pour son développement, l'embauche, ...

À noter que toutes les associations peuvent obtenir un numéro SIREN et donc être enregistrées au répertoire SIRENE.

Obtenir un numéro SIREN

Le Système d'Identification du Répertoire des Entreprises, couramment appelé "numéro SIREN" est un code INSEE unique qui sert à identifier une entreprise, un organisme ou une association. Il s'obtient sur [simple demande](#).



Quelles démarches pour obtenir un numéro SIREN ?



Selon votre situation, vous n'avez pas les mêmes démarches à effectuer :

- Association de la Loi 1901 : les demandes se font uniquement en ligne via Le Compte Asso,
- Association d'Alsace-Moselle : les demandes sont à adresser à l'INSEE via le mail sirene-associations@insee.fr.

INSEE

Une simple demande permet d'obtenir un numéro SIREN et d'être enregistré au répertoire officiel SIRENE afin de prétendre aux subventions publiques.

Pour les **associations d'Alsace-Moselle**, la demande doit être présentée sous forme de courrier officiel qui contient obligatoirement :

- Informations sur le club : nom et adresse de l'association, commune du siège social (si différente),
- Exemple des statuts et extrait de parution au Journal Officiel (ou inscription au tribunal ou à la préfecture),
- Signature originale manuscrite du représentant légal de l'association et cachet du club (si existant),
- Envoyer la demande à l'adresse mail : sirene-associations@insee.fr.

Pour votre courrier, vous pouvez utiliser le modèle proposé via ce [lien](#).

Pour toutes informations complémentaires, contactez l'INSEE via

Mail : sirene-associations@insee.fr

Téléphone : 03 72 40 87 40 (de 13h30 à 16h30)

Le Compte Asso

Le Compte Asso est le site officiel de gestion des associations.

Il permet aux **associations de la Loi 1901** de demander un numéro SIREN afin d'accéder notamment aux demandes de subventions de l'État ou de l'A.N.S.

Pour vous aider dans vos démarches, nous vous invitons à suivre ce [lien](#) :

- Comment créer un compte ?
- Déposer un dossier A.N.S. - Projets Sportifs Fédéraux.

Conseil : avant de débiter vos démarches, munissez-vous de votre numéro RNA (identifiant unique de l'association attribué lors de son enregistrement et composé de 10 caractères (commençant par "W" et suivi de 9 chiffres)).

